

**MODELE D'AVENANT RELATIF A L'UTILISATION PAR LE
SALARIE DE SON TELEPHONE PORTABLE PERSONNEL
DANS LE CADRE DES OPERATIONS DE CONTROLE DU PASS SANITAIRE**

ATTENTION :

Il n'est pas possible pour l'employeur d'imposer à ses salariés d'utiliser leur téléphone portable personnel dans le cadre des opérations de contrôle du pass sanitaire.

Le salarié est donc libre d'accepter ou de refuser une telle pratique, un refus ne constituant pas une faute.

En cas d'accord, nous recommandons de matérialiser celui-ci par écrit :

AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL EN DATE DU **<date>**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La société **<Dénomination sociale>**, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de **<ville>** sous le numéro **<chiffres>**, dont le siège social est sis **<adresse>** représentée par **<Madame ou Monsieur>** **<Prénom(s) et Nom>**, **<qualité>**, dûment habilité aux fins des présentes

D'UNE PART,

ET

<Madame ou Monsieur> **<Prénom(s) et Nom>**
Demeurant **<adresse>**,
Né(e) le **<date de naissance>**, à **<lieu de naissance>**
Numéro de sécurité sociale : **<chiffres>**

D'AUTRE PART,

IL EST RAPPELE CE QUI SUIT :

<Madame ou Monsieur> **<Nom du salarié>** a été en engagé(e) en qualité de **<fonction>** par un contrat à durée **<indéterminée ou déterminée>** conclu le **<date du contrat>**.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article unique :

A la requête de l'employeur, Madame / Monsieur xxx accepte expressément d'utiliser son téléphone portable personnel en vue de procéder aux vérifications des pass sanitaires imposés dans le cadre de la lutte contre la COVID 19.

Madame / Monsieur xxx accepte en conséquence de télécharger l'application « TousAntiCovid Vérif » à cette fin.

L'employeur communique toutes les informations nécessaires à l'activation de cette application.

Madame / Monsieur xxx ne saurait en aucun cas être reconnu responsable des éventuellement dysfonctionnements de l'application sur son téléphone.

Selon les sources gouvernementales au jour des présentes, il est indiqué que les données résultant du contrôle de validité des pass sanitaire ne sont aucunement stockées sur le téléphone portable du salarié ni ailleurs.

L'employeur n'aura aucun moyen d'accès au téléphone portable de Madame / Monsieur xxx.

L'employeur s'engage à prendre en charge et à indemniser Madame / Monsieur xxx si son téléphone devait souffrir de dommages matériels dans le cadre exclusif des opérations de contrôle du pass sanitaire.

L'utilisation du téléphone personnel de Madame / Monsieur xxx est strictement limité, pendant l'exercice de son activité professionnelle, à l'opération de contrôle de la validité des pass sanitaires des clients.

Fait à <lieu>, le <date de conclusion>

En deux (2) exemplaires originaux, dont un pour chaque partie.

Le salarié*
<Madame **ou** Monsieur
Prénom(s) et Nom>

Pour la société <Dénomination sociale>*
<Madame **ou** Monsieur> <Prénom(s) et Nom>
<Qualité>

* Signatures précédées de la mention « lu et approuvé bon pour accord »
Les parties devront parapher le présent document sur toutes ses pages